



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 JANVIER 2011

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 25 janvier 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 7 février 2011

PARC DES EXPOSITIONS - CONVENTION DE
MISE A DISPOSITION A TITRE PRECAIRE ET
REVOCABLE ENTRE LA VILLE DE NIORT ET
L'ENTENTE NIORTAISE DES CLUBS DE
PETANQUE

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 04 février 2011

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : Mme Chantal BARRE

Excusés ayant donné pouvoir :

Gaëlle MANGIN donne pouvoir à Patrick DELAUNAY
Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT

PARC EXPO FOIRE

**PARC DES EXPOSITIONS - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE ENTRE LA VILLE DE NIORT
ET L'ENTENTE NIORTAISE DES CLUBS DE PETANQUE**

Monsieur Jean-Claude SUREAU Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Afin de renforcer le partenariat sportif développé depuis plusieurs années, la Ville de Niort met à disposition de l'Entente niortaise des clubs de pétanque, la halle toilée (boulodrome) bâtiment du Parc des expositions, ainsi qu'une partie extérieure aménagée, terrain du parking n° 2 pour la pratique bouliste.

Il est donc proposé une convention de mise à disposition de la halle toilée et du terrain aménagé pour une durée maximale de cinq (5) ans. Cette période d'occupation s'étend du 1^{er} septembre N-1 jusqu'au 31 mars N, et ce à compter du 1^{er} septembre 2010.

A l'issue de chaque période annuelle, la présente convention pourra être dénoncée par la Ville sans constitution de droit acquis, ni indemnité considérant la qualité de domaine public de l'espace.

Le coût de la mise à disposition est ramené forfaitairement à 8 372 €, par période annuelle, et ce pour la durée globale de l'engagement, soit jusqu'en mars 2015. Ce coût représente 7/12^{ème} de l'année, soit 1 196,00 € mensuels.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention avec l'Entente niortaise des clubs de pétanque ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à percevoir au terme de chaque période annuelle d'utilisation, une redevance d'un montant forfaitaire de 8 372 €TTC.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Claude SUREAU